

Affichée le 10 mars 2026

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE
PARNANS



23 Place de la Paix
26750 PARNANS

Tel : 04.75.45.31.77
Fax : 04.75.71.41.88
mairie@parnans.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 9 mars 2026

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-09-2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-10-2026 affectant le résultat de l'année 2025	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 9 mars 2026,

Le Maire
Alain ROBIN

